



Nouvelle classification et grille salariale pour les particuliers employeurs au 01/04/16

A compter du 1er avril 2016, une nouvelle grille de classification et de rémunération des employés des particuliers employeurs se substituera de plein droit à l'ancienne classification.

Elle concerne toutes les personnes employées à domicile, accompagnées pour nos structures dans le cadre des services mandataires.

Elle permet pour chaque employé de maison :

- de redéfinir la nature du poste occupé au regard des tâches réalisées,
- de préciser la correspondance en matière de rémunération.

■ Définition des différents postes

Un certain nombre d'emploi repères (21 pour être précis) a été défini au regard du public (adulte / enfants) et du type de tâches à réaliser.

Les emplois ont été répartis en niveau.

A chaque niveau correspond différents postes et une rémunération correspondante.

La notion d'ancienneté n'existe plus.

Les partenaires sociaux ont toutefois décidé de renforcer la valorisation de la compétence et de la professionnalisation en créant une majoration des minima salariaux conventionnels de 3 % ou 4 % pour les salariés ayant obtenu une certification professionnelle de la branche des salariés du particulier employeur inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)".

En bénéficieront les salariés titulaires :

- Pour le domaine « enfant » ou l'emploi-repère « employé(e) familial(e) auprès d'enfant(s) :
 - ⇒ Du titre de niveau V de la branche, inscrit au RNCP2 : assistant maternel / Garde d'enfant
 - ⇒ du CQP de la branche : garde d'enfant au domicile de l'employeur

- Pour les emplois-repères retenus du domaine « adulte » :

⇒ Du titre de niveau V, inscrit au RNCP : assistant de vie dépendance

⇒ du CQP de la branche : assistant de vie

- Pour les emplois-repères retenus du domaine « espaces de vie » :

⇒ Du titre de niveau V, inscrit au RNCP : employé familial

⇒ du CQP de la branche : employé familial polyvalent

Les 21 emplois repères :

Niveau	Domaines				
	Enfant	Adulte	Espaces de vie	Environnement technique	Environnement externe
I	Baby-sitter		Employé(e) familial(e) A		Employé(e) d'entretien et petits travaux / homme, femme toutes mains A
II			Employé(e) familial(e) B	Accompagnateur(trice), personne de compagnie	Employé(e) d'entretien et petits travaux / homme, femme toutes mains B Gardien(ne) A
III	Garde d'enfant(s) A Garde d'enfant(s) B	Assistant(e) de vie A	Employé(e) familial(e) auprès d'enfant(s)	Secrétaire particulier(ère)	Gardien(ne) B
IV		Assistant(e) de vie B			
V		Assistant(e) de vie C			
VI		Assistant(e) de vie D		Enseignant(e) particulier(ière) (élémentaire) A Assistant(e) informatique A	
VII				Enseignant(e) particulier(ière) (collège, lycée) B Assistant(e) informatique B	
VIII				Enseignant(e) particulier(ière) (études supérieures) C	
IX	Aucun emploi-repère n'est pour l'heure positionné sur les 4 derniers niveaux. Les partenaires sociaux continuent leur travail sur la définition de nouveaux emplois-repères				
X					
XI					
XII					

Avant toute chose, il convient de bien identifier l'emploi repère du salarié en activité.

Pour ce faire, il est essentiel:

- de dresser **la liste des activités** confiées au salarié,
- d'identifier le domaine d'activités (enfant, adulte, espaces de vie, environnement technique, environnement externe) qui doit correspondre à l'activité principale exercée par le salarié, **c'est-à-dire l'activité qui prend en principe le plus de temps.**

S'il y a une activité dominante auprès de personnes fragiles (ce qui est le cas de la quasi-totalité de nos dossiers), il convient de retenir l'un des emplois-repères correspondant à **assistant(e) de vie :**

- **Catégorie A** (niveau 3)
- **Catégorie B** (niveau 4)
- **Catégorie C** (niveau 5)
- **Catégorie D** (niveau 6)

Le choix de la catégorie (et donc du niveau) dépendra du Détail des tâches à réaliser (cf. page suivante).

DETAIL :

- Emplois de Niveau 1 :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	3%*
I	Enfant	Baby Sitter	Surveiller et assurer une présence occasionnelle et de courte durée auprès d'un ou de plusieurs enfants de plus de 3 ans : par exemple accompagner l'enfant dans ses activités (jeux, travaux manuels...), lors d'une promenade, aider l'enfant dans la prise de son repas (goûter, diner...), aider l'enfant dans les actes courants d'hygiène (mains, dents, ...)	9,63 €	9,92 €
I	Adulte	Employé(e) familial(e) A	Entretien des espaces de vie : par exemple nettoyer les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie	9,63 €	9,92 €
			Repasser le linge courant ou dont les matières ne demandent pas de technique particulière de repassage, le plier et le ranger	9,63 €	9,92 €
I	Adulte	Employé(e) d'entretien et petits travaux/Homme-Femme toutes mains	Effectuer des petits travaux de bricolage : par exemple monter et démonter des meubles, les déplacer, effectuer des petits travaux de peinture, reboucher des petits trous dans un mur, une porte, changer des ampoules, changer des joints de robinets	9,63 €	9,92 €
			Nettoyer et entretenir les espaces extérieurs : par exemple tondre la pelouse et ramasser les déchets verts, ramasser les feuilles, les branches et évacuer les déchets, désherber, arroser les plantes, nettoyer et entretenir le mobilier extérieur (salon de jardin, barbecue, bacs à fleurs), cueillette des fruits		

- Emplois de Niveau 2 :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	3%*
2	Adulte	Employé(e) familial(e) B	Entretien des espaces de vie : par exemple nettoyer les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie	9,78 €	10,07 €
			Repasser le linge courant ou dont les matières ne demandent pas de technique particulière de repassage, le plier et le ranger		
			Entretien du linge : par exemple effectuer l'entretien du linge courant et délicat (tri, lavage, séchage)		
			Repasser le linge délicat ou dont les matières demandent des techniques particulières de repassage, le plier et le ranger		
			Préparer des repas courants : par exemple préparer un repas de tous les jours		
			Effectuer les courses		
2	Adulte	Accompagnateur (rice) / Personne de compagnie	Accompagner une personne adulte dans les activités de loisirs : par exemple aider, proposer à l'employeur la réalisation de tout ou partie de ses activités de loisirs à son domicile ou à l'extérieur (notamment des activités sociales, culturelles, de loisirs adaptées)	9,78 €	10,07 €

+3% Si certification professionnelle

- Emplois de Niveau 2 (suite) :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	3%*
2	Adulte	Employé(e) d'entretien et petits travaux/Homme-Femme toutes mains B	Effectuer des petits travaux de bricolage : par exemple monter et démonter des meubles, les déplacer, effectuer des petits travaux de peinture, reboucher des petits trous dans un mur, une porte, changer des ampoules, changer des joints de robinets	9,78 €	10,07 €
			Nettoyer et entretenir les espaces extérieurs : par exemple tondre la pelouse et ramasser les déchets verts, ramasser les feuilles, les branches et évacuer les déchets, désherber, arroser les plantes, nettoyer et entretenir le mobilier extérieur (salon de jardin, barbecue, bacs à fleurs), cueillette des fruits		
			Effectuer des petits travaux de jardinage : par exemple repoter des plantes et autres arbustes, bêcher la terre en vue d'une plantation de fleurs ou plants légumiers pour usage personnel, tailler des arbustes, rosiers, haies et autres plantes, nettoyer et entretenir les bassins, la piscine et autres pièces d'eau ornementales ainsi que les annexes techniques.		
2	Adulte	Gardien(ne) A	Surveiller la propriété (habitation et dépendances) : par exemple repérer les limites de la propriété ainsi que ses accès et les surveiller, vérifier l'objet de la présence de personnes et les accompagner, veiller à la propreté des espaces extérieurs	9,78 €	10,07 €
			Entretenir la propriété (habitation et dépendances) : par exemple tondre la pelouse et ramasser les déchets verts, ramasser les feuilles, les branches, désherber, arroser les plantes, gérer l'alimentation en énergie de la propriété (gaz, fuel, bois, ...), nettoyer le portail, les portes d'entrée, les dépendances, les allées, réaliser des petits travaux de bricolage, nettoyer et entretenir le mobilier extérieur (salon de jardin, barbecue, bacs à fleurs, ...)		

- Emplois de Niveau 3 :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	3%*
3	Enfant	Garde d'enfant(s) A	S'occuper d'un ou de plusieurs enfants de plus ou de moins de 3 ans : par exemple effectuer sa toilette, procéder aux changes, préparer et aider à la prise de ses repas ou biberons, accompagner l'enfant lors d'une promenade, organiser des activités ludiques et d'éveil	9,98 €	10,28 €
			Nettoyer les espaces de vie de l'enfant (utilisés durant le temps de travail du ou de la garde d'enfant(s)) : par exemple les pièces, les équipements et les accessoires utilisés par ou pour l'enfant (chambre, jouets, baignoire, ...)		
			Surveiller un ou plusieurs enfants dans la réalisation des devoirs : par exemple lecture, exercices		
		Garde d'enfant(s) B	S'occuper d'un ou de plusieurs enfants de plus ou de moins de 3 ans		
			Nettoyer les espaces de vie de l'enfant		
			Surveiller un ou plusieurs enfants dans la réalisation des devoirs		
3	Adulte	Assistant(e) de vie A	Effectuer et /ou accompagner l'employeur dans : les activités sociales et/ou de loisirs les courses les tâches ménagères : par exemple entretenir les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), par exemple nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie l'entretien du linge la préparation de repas courants : par exemple préparer un repas de tous les jours les tâches administratives courantes : par exemple la gestion du courrier, de documents et leur classement	9,98 €	10,28 €

+3% Si certification professionnelle

- Emplois de Niveau 3 (suite) :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	3%*
3	Enfant	Employé(e) familial(e) auprès d'enfant(s)	<p>Entretien des espaces de vie : par exemple nettoyer les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie</p> <p>Repasser le linge courant ou dont les matières ne demandent pas de technique particulière de repassage, le plier et le ranger</p> <p>Entretien le linge : par exemple effectuer l'entretien du linge courant et délicat (tri, lavage, séchage)</p> <p>Repasser le linge délicat ou dont les matières demandent des techniques particulières de repassage, le plier et le ranger</p> <p>Préparer des repas courants : par exemple préparer un repas de tous les jours</p> <p>Effectuer les courses</p> <p>Surveiller et assurer une présence auprès d'un ou de plusieurs enfants de plus de 3 ans : par exemple accompagner l'enfant dans ses activités (jeux, travaux manuels,...), lors d'une promenade, aider l'enfant dans la prise de son repas (goûter, diner,...), aider l'enfant dans les actes courants d'hygiène (mains, dents, ...)</p> <p>Surveiller un ou plusieurs enfants dans la réalisation des devoirs : par exemple lecture, exercices</p>	9,98 €	10,28 €
3	Adulte	Secrétaire particulier(ère)	<p>Rédiger des écrits, rechercher des documents : par exemple lettres, CV, courriels ou tout autre écrit</p> <p>Réaliser :</p> <p>une assistance administrative : par exemple la gestion de l'agenda, la prise de rendez-vous, la réalisation du montage d'un dossier simple (demande de prise en charge, d'allocation,...), la rédaction d'un courrier administratif (URSSAF, impôts, retraite,...), la prise de notes</p> <p>une assistance à la gestion du budget familial : par exemple l'élaboration et le suivi du budget (hebdomadaire, mensuel), la réalisation d'un comparatif de devis</p>	9,98 €	10,28 €
3	Adulte	Gardien(ne) B	<p>Surveiller la propriété (habitation et dépendances) : par exemple repérer les limites de la propriété ainsi que ses accès et les surveiller, vérifier l'objet de la présence de personnes et les accompagner, veiller à la propreté des espaces extérieurs</p> <p>Entretien la propriété (habitation et dépendances) : par exemple tondre la pelouse et ramasser les déchets verts, ramasser les feuilles, les branches, désherber, arroser les plantes, gérer l'alimentation en énergie de la propriété (gaz, fuel, bois, ...), nettoyer le portail, les portes d'entrée, les dépendances, les allées, réaliser des petits travaux de bricolage, nettoyer et entretenir le mobilier extérieur (salon de jardin, barbecue, bacs à fleurs, ...)</p> <p>Assurer des tâches complémentaires : par exemple s'occuper des animaux de compagnie (les promener, les alimenter, nettoyer leur espace), nettoyer et entretenir les bassins, la piscine ainsi que les annexes techniques, nettoyer la voiture de l'employeur, fendre, ranger et stocker le bois</p>	9,98 €	10,28 €

+3% Si certification professionnelle

- Emplois de Niveau 4 :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	3%*
4	Adulte	Assistant(e) de vie B	Effectuer et /ou accompagner l'employeur dans : les activités sociales et/ou de loisirs les courses les tâches ménagères : par exemple entretenir les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), par exemple nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie l'entretien du linge la préparation de repas courants : par exemple préparer un repas de tous les jours les tâches administratives courantes : par exemple la gestion du courrier, de documents et leur classement	10,17 €	10,48 €
			Effectuer et/ou accompagner l'employeur dans la préparation de repas spécifiques : par exemple sans sel, sans sucre, sans apport de matière grasse		
			Accompagner l'employeur dans : la prise des repas : par exemple installer correctement l'employeur, préparer la table, couper les aliments la réalisation des gestes d'hygiène corporelle que la personne pourrait faire elle-même : par exemple l'aide à la toilette non médicalisée, le rasage, les soins cosmétiques les transferts et les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile : par exemple pour se relever d'une chaise, descendre un escalier, traverser une rue l'habillement : par exemple enfiler un gilet, une veste, attacher les chaussures, passer de la tenue de jour à la tenue de nuit et inversement		

+3% Si certification professionnelle

- Emplois de Niveau 5 :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	4%*
5	Adulte	Assistant(e) de vie C	Effectuer et /ou accompagner l'employeur dans : les activités sociales et/ou de loisirs les courses les tâches ménagères : par exemple entretenir les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), par exemple nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie l'entretien du linge la préparation de repas courants : par exemple préparer un repas de tous les jours les tâches administratives courantes : par exemple la gestion du courrier, de documents et leur classement	10,47 €	10,89 €
			Effectuer et/ou accompagner l'employeur dans la préparation de repas spécifiques : par exemple sans sel, sans sucre, sans apport de matière grasse		
			Assister : l'employeur dans la prise des repas : par exemple, installer correctement l'employeur, préparer la table, couper les aliments, utiliser le cas échéant les matériels d'aide à l'alimentation (cuillère spécifique, bol...) l'employeur lors de ses transferts et déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile : par exemple pour se relever d'une chaise, descendre un escalier, traverser une rue, l'employeur lors de l'habillement : par exemple passer de la tenue de jour à la tenue de nuit et inversement une tierce personne (professionnel de santé, aidant familial) dans la réalisation des soins d'hygiène corporelle		

+4% Si certification professionnelle

- Emplois de Niveau 6 :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	4%*
6	Adulte	Assistant(e) de vie D	<p>Effectuer et /ou accompagner l'employeur dans : les activités sociales et/ou de loisirs les courses les tâches ménagères : par exemple entretenir les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), par exemple nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie l'entretien du linge la préparation de repas courants : par exemple préparer un repas de tous les jours les tâches administratives courantes : par exemple la gestion du courrier, de documents et leur classement</p>	10,85 €	11,28 €
			<p>Réaliser à la place de l'employeur la préparation de repas spécifiques: par exemple semi-liquide ou liquide, sans sel, sans sucre, sans apport de matière grasse</p>		
			<p>Assister : l'employeur dans la prise des repas : par exemple, installer correctement l'employeur, préparer la table, couper les aliments, utiliser le cas échéant les matériels d'aide à l'alimentation (cuillère spécifique, bol...) l'employeur lors de ses transferts et déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile : par exemple pour se relever d'une chaise, descendre un escalier, traverser une rue, l'employeur lors de l'habillage : par exemple passer de la tenue de jour à la tenue de nuit et inversement une tierce personne (professionnel de santé, aidant familial) dans la réalisation des soins d'hygiène corporelle</p>		
6	Enfant	Enseignant (e) particulier (ère) (niveau élémentaire) A	<p>Evaluer le niveau de l'apprenant : par exemple à l'aide d'exercices simples (QCM, quizz, tests...), en identifiant les points forts et les points à améliorer</p>		
			<p>Elaborer et /ou dispenser l'enseignement particulier et d'après le programme scolaire : par exemple enseigner les fondamentaux (cours de lecture, d'écriture, de grammaire, géométrie, histoire, géographie,...), apprendre à l'élève à acquérir des méthodes de travail (méthodologie de mémorisation, de réalisation de ses devoirs), proposer des exercices, élaborer un ou des supports en appui du cours de la ou des matières à enseigner (tableaux, plans, schémas, fiches,...)</p>		
6	Adulte	Assistant(e) informatique A	<p>Identifier le besoin : par exemple déterminer avec l'utilisateur ses attentes et la durée maximum de l'intervention</p>		
			<p>Installer et configurer le matériel informatique</p>		
			<p>Intervenir sur une panne informatique : par exemple effectuer un diagnostic de la panne et remédier aux problèmes</p>		

+4% Si certification professionnelle

- Emplois de Niveau 7 :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	
7	Enfant	Enseignant (e) particulier (ère) (collège, lycée) B	Evaluer le niveau de l'apprenant : par exemple à l'aide d'exercices simples (QCM, quizz, tests...), en identifiant les points forts et les points à améliorer	11,12 €	
			Elaborer et dispenser l'enseignement particulier et d'après le programme scolaire : par exemple consolider, améliorer les connaissances de l'apprenant dans la ou les matières à enseigner (mathématiques, français, philosophie, sciences économiques, langues,...), acquérir des méthodes de travail (méthodologie de mémorisation, de réalisation des exercices, de prise de note de ses cours) proposer des exercices, élaborer un ou des supports en appui du cours de la ou des matières à enseigner (tableaux, plans, schémas, fiches,...), préparer l'apprenant à un contrôle ou à un examen (réaliser des fiches de synthèse, élaborer un plan de révision,...)		
7	Adulte	Assistant(e) informatique B	Identifier le besoin : par exemple déterminer avec l'utilisateur ses attentes et la durée maximum de l'intervention		
			Installer et configurer le matériel informatique		
			Intervenir sur une panne informatique : par exemple effectuer un diagnostic de la panne et remédier aux problèmes		
			Accompagner la personne dans le domaine informatique : par exemple dans l'utilisation de l'ordinateur, des périphériques et des logiciels (traitement de texte, navigation web, courrier électronique, tableur)		

- Emplois de Niveau 8 :

Niv	Public	Poste	tâches	Taux horaire	
				Base	
8	Enfant	Enseignant (e) particulier (ère) (études supérieures) C	Evaluer le niveau de l'apprenant : par exemple à l'aide d'exercices simples (QCM, quizz, tests...), en identifiant les points forts et les points à améliorer	11,79 €	
			Elaborer et dispenser l'enseignement particulier : par exemple consolider, améliorer les connaissances de l'apprenant dans la ou les matières à enseigner (mathématiques, français, philosophie, sciences économiques, langues,...), acquérir des méthodes de travail (méthodologie de mémorisation, de réalisation des exercices, de prise de note de ses cours), proposer des exercices, élaborer un ou des supports en appui du cours de la ou des matières à enseigner (tableaux, plans, schémas, fiches,...), préparer l'apprenant à un examen, à un concours ou à l'entrée aux grandes écoles (réaliser des fiches de synthèse, élaborer un plan de révision,...)		

- **Emplois de Niveau 9 :** Pas encore d'emplois repère

- **Emplois de Niveau 10 :** Pas encore d'emplois repère

- **Emplois de Niveau 11 :** Pas encore d'emplois repère

- **Emplois de Niveau 12 :** Pas encore d'emplois repère

■ **Le travail de nuit**

Le travail de nuit concernent les salariés occupant un poste d'emploi à caractère familial (PECF) et qui assument une responsabilité auprès de personnes : enfants, personnes âgées ou handicapées, dépendantes ou non.

Les postes d'emploi à caractère familial concernés par la nuit sont les emplois-repères du domaine "adulte", du domaine "enfant" et l'emploi-repère "employé(e) familial(e) auprès d'enfants"».

Niveau	Domaines				
	Enfant	Adulte	Espaces de vie	Environnement technique	Environnement externe
I	Baby-sitter		Employé(e) familial(e) A		Employé(e) d'entretien et petits travaux / homme, femme toutes mains A
II			Employé(e) familial(e) B	Accompagnateur(trice), personne de compagnie	Employé(e) d'entretien et petits travaux / homme, femme toutes mains B Gardien(ne) A
III	Garde d'enfant(s) A Garde d'enfant(s) B	Assistant(e) de vie A	Employé(e) familial(e) auprès d'enfant(s)	Secrétaire particulier(ère)	Gardien(ne) B
IV		Assistant(e) de vie B			
V		Assistant(e) de vie C			
VI		Assistant(e) de vie D		Enseignant(e) particulier(ière) (élémentaire) A Assistant(e) informatique A	
VII				Enseignant(e) particulier(ière) (collège, lycée) B Assistant(e) informatique B	
VIII				Enseignant(e) particulier(ière) (études supérieures) C	
IX	Aucun emploi-repère n'est pour l'heure positionné sur les 4 derniers niveaux. Les partenaires sociaux continuent leur travail sur la définition de nouveaux emplois-repères				
X					
XI					
XII					

En matière de nuit, la Convention n'a pas été modifiée.

Pour mémoire, il a lieu de distinguer :

- La Présence de nuit :

La présence de nuit, compatible avec un emploi de jour, s'entend de l'obligation pour le salarié de dormir sur place dans une pièce séparée, sans travail effectif habituel, tout en étant tenu d'intervenir éventuellement dans le cadre de sa fonction.

Cette présence de nuit ne peut excéder 12 heures.

Il ne pourra être demandé plus de 5 nuits consécutives, sauf cas exceptionnel. Pour les salariés tenus à une présence de nuit, le logement ne sera pas pris en compte dans l'évaluation des prestations en nature et donc ne sera pas déduit du salaire net. Cette présence de nuit sera prévue au contrat et rémunérée pour sa durée par une indemnité forfaitaire dont le montant **ne pourra être inférieur à 1/6 du salaire conventionnel** versé pour une même durée de travail effectif.

Cette indemnité sera majorée en fonction de la nature et du nombre des interventions.

Si le salarié est appelé à intervenir toutes les nuits à plusieurs reprises, toutes les heures de nuit sont considérées comme des heures de présence responsable. Cette situation ne peut être que transitoire. Si elle perdure le contrat sera revu.

- La fonction de garde-malade de nuit

Le salarié assurant les fonctions de garde-malade de nuit est à proximité du malade et est susceptible d'intervenir à tout moment.

Cet emploi n'est pas compatible avec un emploi de jour à temps complet. Le salarié reste à proximité du malade et ne dispose pas de chambre personnelle.

La rémunération est calculée sur une base qui ne **peut être inférieure à huit fois le salaire horaire pour 12 heures de présence par nuit.**

Au vue de l'état de dépendance de la personne aidée et des tâches susceptibles d'être réalisées par le salarié la nuit (transfert), il peut sembler logique de placer le salarié comme Assistante de Vie D.

■ Les rémunérations

A chaque niveau correspond un niveau horaire de rémunération

A la différence de ce qui existait sur l'ancienne grille, l'ancienneté n'est plus prise en compte.

Pour chaque poste, l'employée de maison pourra être rémunérée au niveau :

- du taux horaire de base
- du taux horaire majoré (+3 ou 4% selon les cas) s'il s'avère qu'il bénéficie d'une certification reconnue par la Branche

- Grille horaire conventionnelle :

Minima conventionnels bruts
(avant déduction du montant des charges sociales salariales
et des prestations en nature éventuellement fournies)

(En euros.)

NIVEAU	SALAIRE horaire brut	SALAIRE mensuel brut	POURCENTAGE de majoration pour certification de branche	SALAIRE HORAIRE brut avec certifications de branche	SALAIRE MENSUEL brut avec certifications de branche
I	9,63	1 675,62	3 %	9,92	1 726,08
II	9,78	1 701,72	3 %	10,07	1 752,18
III	9,98	1 736,52	3 %	10,28	1 788,72
IV	10,17	1 769,58	3 %	10,48	1 823,52
V	10,47	1 821,78	4 %	10,89	1 894,86
VI	10,85	1 887,90	4 %	11,28	1 962,72
VII	11,12	1 934,88			
VIII	11,79	2 051,46			
IX	12,48	2 171,52			
X	13,24	2 303,76			
XI	14,10	2 453,40			
XII	15,02	2 613,48			

Aucun emploi repères n'est positionné sur les 4 derniers niveaux. Aucun salarié ne peut donc être rémunéré en niveau 9, 11 ou 12.

■ Les compléments de rémunération

Les prestations en nature sont déduites du salaire net.

- Le coût d'un **repas** est évalué à : **4,70 €**
- Le coût du **logement** est évalué à : **71,00 €**

Si l'importance du logement le justifie, une évaluation supérieure pourra être prévue au contrat.

■ Entrée en vigueur

La nouvelle classification entrera en vigueur le 1er avril 2016 (premier jour du mois civil suivant celui de la date de parution de l'arrêté d'extension au *Journal officiel*). Elle est immédiatement applicable aux particuliers employeurs et aux salariés **dont le contrat de travail est conclu après cette date**.

Pour les contrats en cours, les employeurs disposent de 6 mois (jusqu'au 30 septembre 2016) pour informer le salarié de l'emploi qu'il occupe et de l'équivalence de son niveau sur la grille des métiers.

Pour autant, il devra rémunérer le salarié selon la grille de rémunération en vigueur au 01/04/2016 sous peine de devoir le cas échéant verser un rappel de salaire.

Aucun salarié ne peut être toutefois rémunéré à un niveau inférieur à celui qu'il avait avant l'application de la nouvelle grille. Un différentiel salarial devra être le cas échéant calculé.

■ Le rôle des services mandataires

Le service mandataire se doit d'informer les particuliers employeurs des modifications de la grille des emplois repères et de la grille salariale.

L'employeur privé doit ensuite notifier au salarié l'intitulé du poste qu'il occupera dorénavant (même si le contenu ne change pas) et la rémunération correspondante.

L'information au salarié se formalise **par un courrier de notification**, qui peut être joint à la paie du mois, et par l'ajout de la mention du poste occupé sur le bulletin de salaire.